



COMMUNIQUE

(Information réglementée – publiée le 19 mai 2014 à 12h00)

Approbation à l'unanimité de la fusion transfrontalière

Les actionnaires de la SA BREDERODE et de la SA ACTURUS ont approuvé à l'unanimité l'ensemble des propositions qui leur ont été soumises lors de leurs assemblées générales extraordinaires respectives du 14 mai, relatives essentiellement à la fusion par absorption de BREDERODE par ACTURUS conformément aux termes définis dans le projet de fusion.

Agenda et modalités d'échange

ACTURUS reprenant la dénomination de BREDERODE, il sera procédé automatiquement à l'échange des actions Brederode *anciennes* contre les actions Brederode *nouvelles* dans le rapport de 1 pour 1. Sous réserve des autorisations requises, les actions Brederode *nouvelles* (ex-Acturus) seront admises à la négociation sur les marchés réglementés de la bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels. Les actions Brederode *anciennes*, qui disparaîtront par l'effet de la fusion, seront radiées de la cote le même jour. Les modalités pratiques de l'échange seront précisées ultérieurement.

Mise en paiement du dividende

L'assemblée générale ordinaire de BREDERODE tenue le même jour a également décidé à l'unanimité la distribution d'un dividende unitaire brut de € 0,62. Il sera mis en paiement le 21 mai 2014. Ce dividende sera soumis à un précompte mobilier belge de 25%, sauf exceptions prévues par la loi.

Une copie des procès-verbaux complets des assemblées générales sera prochainement disponible sur le site internet de BREDERODE.

Contact:

Axel van der Mersch et Luigi Santambrogio, administrateurs-délégués

T +32 2 3520090 - F +32 2 3520099 - info@brederode.eu